

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260602-104-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2026

N° 104/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 27 mai 2026,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 9 juin 2026

Objet de la délibération :

Habitat : Poursuite de la politique de rénovation de l'habitat – Volet 3
« Accompagnement » du Pacte Territorial France Rénov'2025-2029 avec le Département

Nombre de membres	
- En exercice :	93
- Présents titulaires	64
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	8
· Dont représenté(e)s	6
· Excusé(e)s :	9
· Non excusé(e)s :	6
- Votants	78
- Ne participe pas au vote	0

Résultat du vote	
- Pour :	78
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 02 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le deux juin,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni dans la salle communale d'Amancey, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juin.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration Pierre CLAUSSE à Maxime GROSHENRY, Valentin CUINET à Philippe LAMBEY, Karima DAHES à Céline SANTOS, Thibaut EME à Didier LAITHIER, Sophie MOYSE à Jacques THOUVEREZ, Sarah VIONNET à Alain OUDET

Suppléé(e)s Christophe CORCELLA FAIVRE par Christophe CARISEY, Jean-François COMBART par Laurent DESCOURVIERES, Fabienne ARNOUX par Benoît ROMINGER, Jean-Pierre CUNCHON par Bernard VAISSIERE, Nicolas LHERITIER par Blandine LEYRE, Louis BERTRAND par Frédérique CHATELAIN, Pascal DUGOURD par James PROUTEAU, Angèle LIME par Guillaume LOPES

Excusé(e) Laetitia ROGNON, Romain JAILLET, Michel DEBRAY, Nathalie VAN DE WOESTYNE, Guillaume AYMONIN, Yves CUINET, Véronique MARLE, Alexandra POEPEL, Thierry MAIRE DU POSET

Absent(e)s Joel BOLE, Maryse FAILLENET, Jean-Louis POGLIANO, Jean-Claude PORTERET, Thomas RELTIENNE, Thierry VETOIS

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. MARECHAL Philippe a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La Communauté de Communes Loue Lison a mis en œuvre une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) en juillet 2023 afin d'améliorer le parc immobilier existant et d'inciter les habitants du territoire à réaliser des travaux de rénovation. Le suivi d'animation du programme a été confié à Urbam Conseil et l'association Julienne Javel qui sont prestataires de la collectivité jusqu'au 6 juillet 2026. L'opération se rapproche de son échéance, et les OPAH ne seront plus soutenues par nos partenaires institutionnels.

Ces opérations sont progressivement remplacées par des Programme d'Intérêt Général (PIG) Pacte Territorial France Rénov'(PTFR).

Le Département du Doubs, qui est également délégataire de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah), porte un Pacte Territorial France Rénov' (PTFR) auquel les communautés de communes peuvent se raccrocher.

La CCLL a déjà contractualisé avec le Département en 2025 sur le volet 1 « Dynamique Territoriale » et le volet 2 « Information Conseil et Orientation » qui sont obligatoires. Le volet 1 a pour objectif de mobiliser les acteurs économiques et les porteurs de projets de rénovation.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260602-104-26-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2026

Cela se traduit pour les collectivités de dédier des ETP pour l'animation de la politique habitat et de prévoir une enveloppe financière pour faire de la communication. Le poste du chargé de mission habitat de la CCLL est soutenu à 50 % par le programme ainsi que le 10 % du poste de la chargée de communication. Une enveloppe de 5 500 € est dédiée annuellement sur la communication.

Le volet 2 vise à conseiller et orienter l'ensemble des porteurs de projets sur les différentes thématiques de la rénovation de l'habitat. Cela se traduit pour la CCLL par la signature d'une convention de mise à disposition de service avec la Maison de l'Habitat du Doubs. Ainsi 75 % du poste d'un conseiller est dédié au territoire avec la mise en place de permanences décentralisées sur les 3 pôles France Services de la CCLL : Amancey, Ornans et Quingey dans la continuité du fonctionnement actuel jusqu'à 2029.

Pour poursuivre la politique de l'habitat, la CCLL et le Département du Doubs devront signer un avenant à la convention pour définir les objectifs et les moyens mis à disposition pour développer ce volet 3 « Accompagnement ».

Invité à délibérer, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'acter la fin de l'Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat au 6 juillet 2026 ;
- D'engager le travail pour poursuivre la politique de l'Habitat dans le cadre du volet 3 « Accompagnement » du PTFR avec le Département du Doubs et l'Anah.

Fait et délibéré en séance, le 02.06.2026

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

